

- ☞ J'apporte ma contribution à construction du cours.
- ☞ Ma rédaction doit être impeccable afin d'être utilisable par les autres membres du groupe.
- ☞ J'ouvre un document collaboratif (par exemple dans google drive) pour verser mon document au pot commun.
- ☞ Le travail terminé j'imprimerai les 4 fichiers (1 par levier d'action) afin d'être en mesure de répondre au questionnaire de fin de séance.

Par quels moyens les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

## La protection sociale

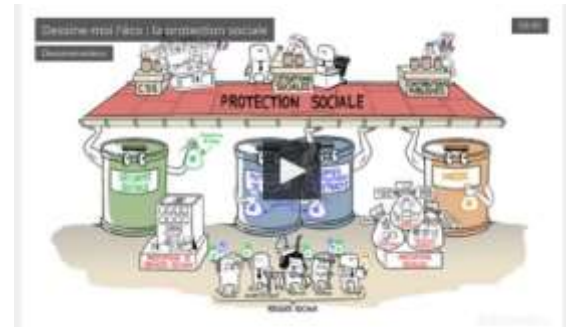
A partir du dossier documentaire

### 2 Différencier la redistribution verticale et horizontale

1/ Estimez-vous normal qu'un couple qui a un enfant voie son niveau de vie baisser ? 2/ Estimez-vous normal qu'on donne plus à un enfant de riche qu'à un enfant de pauvre ?

Si vous avez répondu « non » à ces deux questions, vous êtes en pleine contradiction. En effet, pour éviter que tous les couples voient leur niveau de vie baisser lorsque l'enfant naît, il faut verser plus aux couples aisés. De ce fait, la société versera plus à un enfant de riche qu'à un enfant de pauvre. [...] L'égalité verticale est celle à laquelle on pense spontanément, c'est-à-dire l'égalité des revenus. L'égalité horizontale désigne, elle, le fait que des personnes placées « dans la même situation » aient le même niveau de vie. Par exemple, un couple gagnant 4 000 € par mois doit vivre aussi bien qu'un couple avec deux enfants gagnant la même somme. « La redistribution verticale a pour fonction de limiter les inégalités de revenus et de promouvoir la justice sociale. Elle passe par des transferts monétaires des revenus les plus élevés vers les plus faibles. » À l'inverse, « La redistribution horizontale concerne différents domaines, liés à la couverture de risques sociaux : elle est à la base de la protection sociale. »

Gilles Ravoux, « L'égalité, vers la préférence horizontale, ou verticale ? », Alternatives Économiques, 7-8 (2012).



### 1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2017

en euros par UC

	Fraciles de niveau de vie avant redistribution <sup>1</sup>							Ensemble
	<Q1	Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Q3 à Q4	>Q4	>Q9	
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 260	6 720	15 830	21 800	29 190	56 130	73 160	25 930
Prélèvements	-160	-340	-940	-1 730	-3 350	-11 320	-16 920	-3 540
Financement de la protection sociale	-130	-270	-700	-1 150	-1 720	-4 100	-5 740	-1 590
Cotisations sociales <sup>2</sup>	-40	-120	-330	-540	-810	-1 630	-2 130	-690
Contributions sociales	-80	-150	-370	-610	-910	-2 470	-3 620	-900
Impôts directs	-30	-70	-240	-580	-1 630	-7 220	-11 180	-1 950
Impôt sur le revenu (y.c. crédits d'impôt)	10	20	10	-210	-1 140	-6 520	-10 380	-1 570
Taxe d'habitation	-40	-80	-250	-370	-480	-710	-800	-380
Prestations	6 900	5 190	1 400	740	440	240	190	1 610
Prestations familiales	2 070	1 760	850	560	330	140	100	730
Allocations familiales	810	720	410	310	230	110	80	350
Autres prestations familiales <sup>3</sup>	1 260	1 030	440	250	100	30	30	370
Aides au logement	2 010	1 450	180	30	20	10	10	340
Prime d'activité et minima sociaux <sup>4</sup>	2 820	1 980	370	150	90	90	80	540
Niveau de vie (B)	10 020	11 560	16 300	20 810	26 290	45 040	56 430	24 000
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	72,0	3,0	-4,5	-9,9	-19,8	-22,9	-7,4

1. <Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ... >Q4 : 20 % des personnes les plus aisées ; <Q1 : 10 % des personnes les plus modestes, ... >Q9 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives. Les cotisations des micro-entrepreneurs ne sont pas incluses car ces derniers s'acquittent d'un forfait social, ce qui ne permet pas de distinguer les cotisations famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handi-capé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes situées entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quintile de niveau de vie ont acquitté en moyenne 210 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

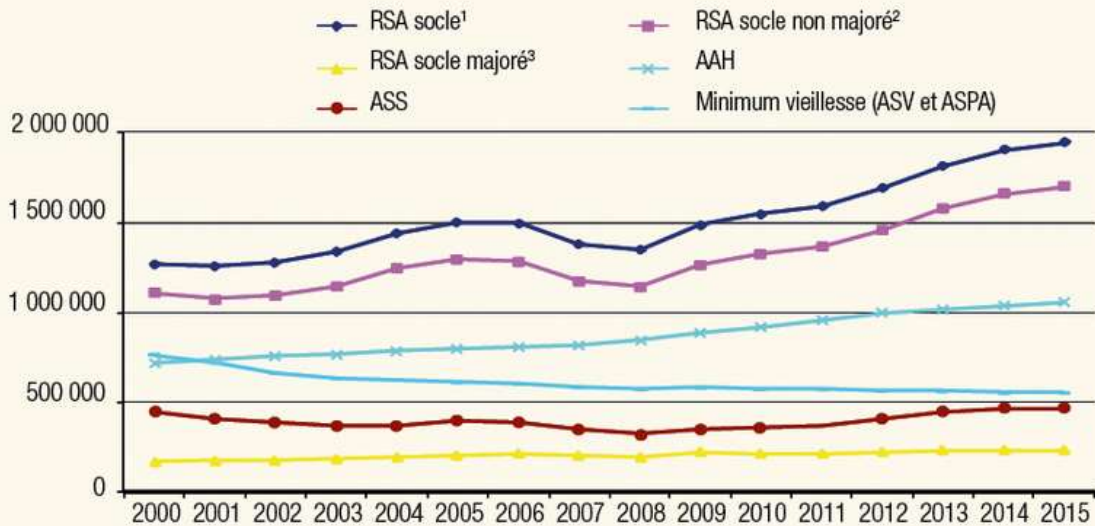
### 1 Du revenu primaire au revenu disponible\*

Schéma récapitulatif des différents concepts de revenu et contours du champ de la redistribution



Source : La redistribution. État des lieux, 2012.

## Évolution du nombre d'allocataires des principaux minima sociaux depuis 2000



AAH : allocation aux adultes handicapés ; ASS : allocation de solidarité spécifique ; ASV : allocation supplémentaire vieillesse ; ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées.

1. Allocation de parent isolé (API) et revenu minimum d'insertion (RMI) puis revenu de solidarité active (RSA) socle.

2. RMI puis RSA socle non majoré.

3. API puis RSA socle majoré.

**Note** • Effectifs au 31 décembre de l'année.

**Champ** • France.

**Sources** • Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Mutualité sociale agricole (MSA), DREES, Pôle emploi, Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Caisse des dépôts et consignations.

Ce qui doit apparaître sur votre fiche :

### Partie 1 : la présentation du levier d'action

- La protection sociale s'appuie sur deux principes : l'assurance et l'assistance. On dit du système français qu'il est mixte. Je synthétise le fonctionnement de ces deux principes dans un tableau.

	Assurance	Assistance
Personnages ayant inspirés ces fonctionnements, pays et contexte historique		
A quelle condition un individu peut-il bénéficier de ce type de protection ?		
Comment se finance le système ?		
Exemples de prestations versées au titre - de la vieillesse - de la santé - du chômage		

- Une définition de ce qu'est un risque social.
- La présentation des cinq risques sociaux reconnus en France
- Un exposé de l'effet de la protection sociale sur la redistribution horizontale.

### Partie 2 : l'observation des effets positifs de la mesure

- Une mesure de l'efficacité de la protection sociale en matière de redistribution (sans la distinguer de l'effet des prélèvements).
- Une analyse de l'efficacité de la protection sociale en matière de lutte contre la pauvreté.